

## BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 - 18H30 19H45

<b>Présent(s)</b>	BIGNET Frank, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, MONSERAT Michelle, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick
<b>Invités</b>	BAUDRAND Jacky, LEGRAND Christophe
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	GASQUET Frank.

\*\*\*\*\*

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

### 1. Point immobilier

Jacky BAUDRAND a assisté à l'audience de ce jour au Tribunal d'Instance de St-Denis et présente un point d'information en BE.

L'affaire a pu être traitée sur le fond en présence de l'avocate adverse et la décision sera rendue pour le 19 décembre 2016.

Le BE donne mandat à Jacky BAUDRAND pour poursuivre ses travaux sur ce dossier.

### 2. Modalités de sélection des clubs pour l'ETU Triathlon Clubs European Championship 2017

Jacky BAUDRAND propose au BE de reconduire les modalités préconisées l'an passé par la Commission Nationale Sportive ci-après rappelées :

*Les clubs engagés sur le Grand-Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon avec une équipe féminine et une équipe masculine peuvent prétendre à une sélection pour l'ETU Triathlon Clubs European Championship.*

*Au regard de cette particularité, seront sélectionnés les clubs, dans la limite du quota attribué à la Fédération Française de Triathlon, ayant obtenu le cumul de points le plus important, résultant de la somme des points acquis au Classement Général Final au terme de la saison N-1 dans la catégorie féminine et masculine.*

*En cas d'égalité, sera sélectionné le club ayant obtenu le grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de seconde place et ainsi de suite.*

*En cas de nouvelle égalité, le club ayant obtenu le cumul de point le plus important résultant de la somme des points acquis au classement équipe de la dernière étape, sera sélectionné.*

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

Au regard des résultats du Grand Prix F.F.TRI. Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon 2016, le classement des clubs sélectionnables est le suivant :

1. POISSY TRIATHLON : 144 pts (76 pts avec les femmes + 68 pts avec les hommes)
2. METZ TRIATHLON : 93 pts (59 pts avec les femmes + 34 pts avec les hommes)
3. EC SARTROUVILLE : 89 pts (28 pts avec les femmes + 61 pts avec les hommes)
4. TCG 79 PARTHENAY : 71 pts (32 pts avec les femmes + 39 pts avec les hommes)
5. TEAM CHARENTES TRIATHLON : 67 pts (45 pts avec les femmes + 22 pts avec les hommes)

Les deux clubs sélectionnés pour l'ETU Triathlon Clubs European Championship 2017 sont :

- POISSY TRIATHLON
- METZ TRIATHLON

Si l'un ou l'autre de ces deux clubs, ou si les deux clubs, ne confirment pas par écrit leur confirmation de participation à ce championnat, il serait fait appel aux clubs classés 3ème et 4ème.

### **3. Maintien des clubs relégués en D1**

Considérant le caractère exceptionnel de l'annulation du Grand Prix F.F.TRI. de Nice, Finale du Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon, le Bureau Exécutif a souhaité réexaminer les conditions de descente à appliquer à l'issue de ce championnat.

La Réglementation Sportive 2016 n'intégrant pas de disposition applicable en cas d'annulation d'une ou plusieurs étapes du Championnat de France des Clubs de Division 1, le Bureau Exécutif considère que les clubs classés au-delà de la 13ème place à l'issue de 4 premières étapes n'ont pas pu bénéficier de la possibilité de jouer leur maintien en D1 sur la dernière étape prévue à Nice, par ailleurs valorisée par l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,5 aux points obtenus.

En conséquence, le Bureau Exécutif Fédéral décide à la majorité :

- de suspendre temporairement l'application des dispositions réglementaires de descente de la Division 1 vers la Division 2 ;
- de proposer aux clubs classés au-delà de la 13ème place leur maintien en Division 1 pour la saison 2017.

## 4. Calendrier GEF 2017

### Validation de la part du BE pour les épreuves suivantes :

Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon

- BESANÇON (25) - CLM - 4 juin

Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon

- 1/2 finale zone B : ANGERS (49) - CLM - 22 juillet

### Validation de principe de la part du BE sous réserve de réception des pièces en attente pour les épreuves suivantes :

Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon GRAND PRIX F.F.TRI.

- MARSEILLE 9-juil.
- QUIBERON (56) 2-sept.
- NICE (06) 23 sept.

Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon

- AIX EN PROVENCE (13) 10 sept.

Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon

- Finale ARQUES (62) 9-sept.

Championnat de France Individuel Elite & U23 de Triathlon

- QUIBERON (56) 2-sept.

Coupe de France des Clubs de Triathlon / Duathlon

- L'AIGUILLON SUR MER (85) 30 septembre

Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon et Championnat de France des Clubs Masculins de Division 3 de Duathlon

- 1/2 finale zone C : DIGNE LES BAINS 26 mars

Championnat de France Individuel Groupe d'Age de Duathlon

- MEAUX (77) 19-mars

## 5. Équipementier 2017-2020

La proposition de partenariat de l'équipementier **Z3R001** est présentée aux membres du BE. Un accord de principe est donné (1 abstention) et un projet de contrat est attendu pour le BE de mi-décembre.

## 6. Subvention pour l'aide à la diffusion du GP 2016

Une aide à la diffusion TV de la rétrospective du grand prix 2016 a été demandée au CNDS.

Le CNDS a confirmé à la F.F.TRI. le versement d'une subvention de 16.500 € au titre du soutien aux fédérations à la production audiovisuelle.

## 7. Réforme territoriale

### 7.1. Prise en charge fédérale prestations ACCORD SPORT

Afin d'inciter les ligues concernées par la réforme territoriale à sécuriser leurs opérations de fusion en faisant appel aux prestations proposées par le cabinet Accord Sport, il est proposé au BE une prise en charge à 100% des étapes 1 et 2 ci-après détaillées :

- (Etape N°1) Diagnostic et accompagnement au rapprochement (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
  - 100% du coût à la charge de la F.F.TRI. (pour mémoire, prestation = 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation)
  - Resteront à la charge des ligues les éventuelles prestations supplémentaires sollicitées par les ligues, les 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable, les frais de déplacement en sus s'y rapportant
- (Etape N°2) Rédaction du traité de fusion (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase du diagnostic)
  - 100% du coût à la charge de la F.F.TRI. (pour mémoire, prestation = 2000 € HT par nouvelle ligue)
  - Resteront à la charge des ligues les éventuelles prestations supplémentaires sollicitées par les ligues, les 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable, les frais de déplacement en sus s'y rapportant.
- (Etape N°3) Assistance à la finalisation du rapprochement (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase du diagnostic et de la rédaction du traité)
  - 1000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
  - A la charge des ligues en sus des 40% ci-dessus, les 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

Le BE valide ces niveaux de prises en charge à l'unanimité.

### 7.2. Résolution à adopter lors des Assemblées Générales de Ligue - process électoral pour les élections de la nouvelle ligue

Cédric GOSSE, Vice Président en charge de la relation avec les Ligues, rappelle que le calendrier général de mise en place de la réforme, adopté par le Conseil d'Administration du 27 février 2016, prévoit plusieurs étapes. L'étape n°4, programmée pour la période janvier / février 2017, consiste à :

- organiser dans chacune des ligues les élections statutaires (élections valides jusqu'à la fusion)
- adopter les coûts harmonisés par nouveau territoire pour la saison 2018
- et à adopter la même résolution détaillant le process électoral pour les élections de la nouvelle ligue (après fusion)

Cédric GOSSE adressera dans les prochains jours un email aux Président-e-s de Ligue concerné-e-s en les invitant à prévoir à l'ordre du jour de leurs AG le point "Process électoral pour les élections de la nouvelle ligue" et à adopter la résolution suivante :

## RÉSOLUTION À ADOPTER LORS L'AG DE LIGUE

Tout licencié éligible (cf. 1.4.1. des statuts de la F.F.TRI.) licencié par l'intermédiaire d'un club auquel il adhère situé sur le territoire relevant du ressort de la L.R.TRI., ou titulaire d'une licence individuelle délivrée par la L.R.TRI. et à jour de ses cotisations, peut être candidat aux élections de la nouvelle ligue (découpage issu de la réforme territoriale).

Les candidatures au Comité Directeur doivent être envoyées au siège de l'Association de coordination par les candidats, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 15 jours francs avant l'Assemblée Générale de la nouvelle Ligue de Triathlon.

Le jour de l'Assemblée Générale et le jour d'expédition de candidature ne sont pas pris en compte dans le décompte des jours fixant la date limite de dépôt de candidature, le cachet de la poste fait foi.

L'Association de coordination vérifiera la recevabilité des candidatures.

Rappel de l'adresse du siège social de l'Association de coordination :

- .....
- .....
- .....
- .....

## 8. Affaire Internationales

### 8.1. Les orientations de la FRA TRI 2017

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau, de l'International et du Médical rappelle ce qu'est la FRA TRI, association des pays francophones de triathlon, et ses objectifs.

Dominique FRIZZA a animé 4 formations en Afrique francophone pour le compte de l'ITU : Niger, Tunisie, Côte d'Ivoire, Guinée. Philippe FATTORI et Laurent MASSIAS ont assuré la partie entraînement sur 2 des 4 formations.

Ces formations au contenu très généraliste (base de l'entraînement, coaching, organisation de manifestation, Technical Official...) ont permis de comprendre le niveau de pratique en Afrique, d'évaluer les forces et les faiblesses de ces Fédérations, et d'identifier des besoins.

Dans le cadre de la FRA TRI et dans la limite des fonds dédiés à cette action, la F.F TRI, accompagnera les fédérations africaines francophones qui auront identifié, formalisé leur projet de développement et recensé leurs besoins : matériels, formation...

La F.F.TRI. souhaite pousser l'ITU à s'investir à ses côtés dans ce projet de développement.

Un document cadre sera adressé aux fédérations africaines pour les aider à rédiger leur projet de développement. Des Ligues Régionales seront associées au projet : accueil d'athlète, collecte d'équipement...

L'Assemblée Générale de la FRA TRI se déroulera à Madrid le 9 décembre 2016.

## **8.2. Le Congrès ITU à Madrid - 11 décembre 2016**

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau, de l'International et du Médical rappelle que le Congrès ITU sera un congrès électif. Les candidatures françaises proposées sont les suivantes:

- Dr Claude Marblé au "Medical Committee"
- Bernard SAINT-JEAN au "Constitution Committee"
- Philippe FATTORI au "Coaches Committee"

Le BE valide ces 3 candidatures.

Jessica HARRISON a été élue présidente de la Commission des Athlètes et siègera à ce titre au bureau de l'ITU.

Dominique FRIZZA précise que les débats et interventions au Congrès de l'ITU seront – pour la 1<sup>ère</sup> fois – traduits en Français.

## **8.3. ETU Congrès Rome - 18 février 2017**

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau, de l'International et du Médical précise que le Congrès ETU sera également un congrès électif et fait savoir que Denis JAEGER propose de renouveler sa candidature à la vice – présidence de l'ETU.

C'est la seule candidature recensée à ce jour. LE BE valide cette candidature.

## **8.4. Le programme de certification**

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau, de l'International et du Médical rappelle que l'ITU relance régulièrement la F.F.TRI. afin de pouvoir disposer de son programme de Certification.

Le programme de Certification Fédérale des arbitres/ délégués techniques précise :

- les différents niveaux de formations et leurs prérequis
- le statut des formateurs (niveau, formation, expérience...)
- les contenus (grandes lignes) des formations
- les modifications de validation (examen) et de contrôle continu
- le lien entre le niveau fédéral le plus élevé et le Niveau 1 de l'ITU.
- les différences entre la RGF et la réglementation de l'ITU

Quels sont les risques pour une fédération qui ne transmet pas son programme de Certification Fédérale des arbitres/ délégués techniques ?

- ses délégués techniques ne seront plus acceptés sur les formations de l'ITU.
- pour les épreuves ITU/ETU organisées sur son territoire, les arbitres ou délégués techniques nationaux ne pourront plus intervenir. Des Technical Officials internationaux seront "réquisitionnés" au frais de l'organisateur ou de la fédération.

Dominique FRIZZA indique que le programme de Certification Fédérale est presque finalisé, il ne reste que quelques précisions à y apporter, notamment sur la nouvelle formation des Délégués Techniques français et la passerelle vers le niveau 1 de l'ITU. Il restera ensuite à traduire ces documents.

Dominique FRIZZA précise que si Paris reçoit les J.O en 2024, la F.F.TRI. devra former 30 ITU Officiels (10 pour les J.O – 10 pour les Jeux paralympiques et 10 « réservistes). Ces 30 Technical

Officiels devront, d'ici 2024, avoir le niveau 2 de l'ITU. Le C.I.O et l'I.P.C mettent des moyens significatifs à la disposition du pays organisateur pour la formation des juges arbitres dans le cadre des J.O. Si une fédération n'a pas le nombre suffisant d'Officiels qualifiés, l'ITU fait appel à des Technical Officials étrangers aux frais de la fédération nationale déficiente.

### **8.5. ETU youth Exchange program**

Un programme d'échanges croisés d'accueil de jeunes triathlètes (Youth de 12 à 17 ans) des pays affiliés à l'ETU a été présenté au dernier Congrès de l'ETU. Les Fédérations nationales (et donc la F.F.TRI.) sont sollicitées pour dès 2017, faire connaître (et passer à l'ETU) les coordonnées des clubs qui pourraient être intéressés pour accueillir des jeunes des pays affiliés.

Cette initiative européenne a également été présentée au BE de l'ITU et les USA ont émis un vif intérêt pour participer à ce programme qui pourra être étendu au continent Nord américain à partir de 2018 s'il se met en place en Europe en 2017.

Le BE donne un avis favorable pour soutenir ce programme et faire une communication auprès des clubs français.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE – Président**

**Patrick SOIN – Secrétaire Général**